

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 26.04.2012

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;
Jean-Marie Colot, *1er Échevin*;
Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Agnès Vanden Bremt, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Metioui-Amanzou, Viviane Vandooren, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Marc Hermans, Marie Kunsch, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Christel Hendricx, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

#Objet : Modifications au règlement général complémentaire de police - Aménagement d'un stationnement pour handicapé, rue de Grand-Bigard n° 52 - Suppression d'un stationnement pour handicapé, rue de Grand-Bigard n° 258#

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, article 117;

Vu la loi relative à la police de circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires sur le placement de la signalisation routière;

Attendu que le présent règlement concerne exclusivement les voiries communales;

Attendu que Monsieur DEMULDER Victor, né le 25 mars 1940, domicilié rue de Grand-Bigard n° 52, est titulaire d'une carte attestant de son invalidité permanente;

Attendu que Monsieur DEMULDER Victor a demandé à pouvoir bénéficier d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite à proximité de son domicile;

Attendu que le rapport de police du 14 mars 2012, rendu au sujet de cette demande, est positif;

Attendu par ailleurs que le demandeur du stationnement pour personne handicapée, situé rue de Grand-Bigard n° 258, Madame KOZLOWSKI Genia, est décédée;

Considérant dès lors qu'il ne serait pas pertinent de maintenir cet emplacement;

Considérant que l'instauration de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite est de nature à faciliter la circulation et à assurer la sécurité sur la voie publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Article 1:

Les stipulations suivantes sont à ajouter au texte existant du Chapitre V : Arrêt et stationnement (signaux routiers) – Article 17.II.4: Le stationnement est réservé aux véhicules pour handicapés munis d'une carte spéciale du règlement Général sur la police de la circulation routière relatif aux voiries communales:

17.II.4).107 rue de Grand-Biard à hauteur du n° 52 sur 6 m.

La mesure sera portée à la connaissance des usagers par un signal E9a incluant le symbole « personne handicapée » avec une flèche de réglementation sur une courte distance.

Cet emplacement sera délimité par un marquage au sol de couleur blanche.

Article 2:

Les stipulations suivantes sont à supprimer au texte existant du Chapitre V : Arrêt et stationnement (signaux routiers) – Article 17.II.4 : Le stationnement est réservé aux véhicules pour handicapés munis d'une carte spéciale du règlement Général sur la police de la circulation routière relatif aux voiries communales:

Article.17.II.4.) 91 – rue de Grand-Bigard, à hauteur du n° 258 sur 6 m.

Article 3:

Le présent règlement sera soumis à l'approbation de l'Administration des Equipement et des Déplacements de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'exercice de son droit de tutelle tel que défini par la circulaire ministérielle de 15 décembre 2007.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

A purple ink signature of Philippe Rossignol, consisting of a large loop and a trailing flourish.

Philippe Rossignol

A blue ink signature of Joël Riguelle, featuring a large, stylized 'J' and 'R' with a long horizontal stroke extending to the right.

Joël Riguelle